

Vœu relatif au Tarmac
déposé par Nathalie Maquoi, Frédéric Hocquard, Lamia El Aaraje et les élu-e-s socialistes et apparenté-e-s, Raphaëlle Primet et les élu-e-s communistes, Emmanuelle Rivier et Stéphane Von Gastrow et les élu-e-s écologistes

Considérant l'annonce le 31 janvier du ministère de la culture par communiqué de presse du non renouvellement de la convention avec le Tarmac en 2019 au 159 avenue Gambetta dans le 20^{ème} arrondissement pour déployer un projet d'accompagnement et de diffusion des artistes francophones, et l'installation de Théâtre Ouvert à sa place, Centre National des Dramaturgies Contemporaines, consacré à la promotion des artistes contemporains non publié-e-s, assortie d'une mission sur la francophonie ;

Considérant que la directrice du Tarmac a été informée quelques minutes auparavant par la directrice de cabinet de la ministre par SMS de cette décision sans concertation préalable ;

Considérant que les élu-e-s ont appris par voie de presse cette décision, sans information sur un changement majeur pour les habitant-e-s du 20^{ème} arrondissement ;

Considérant que le Tarmac a pris la suite du Théâtre de l'Est Parisien en 2011 dans des locaux appartenant à l'État situés au 159 avenue Gambetta dans le 20^{ème} arrondissement, qu'il y déploie un projet global d'accompagnement et de création des artistes francophones et d'Outre Mer dans tous les champs du spectacle vivant : théâtre bien sûr, mais aussi danse et musique ;

Considérant que la vision de la francophonie qu'il porte est horizontale, que les artistes y sont invité-e-s à dire le monde contemporain de l'endroit où ils sont avec le français en partage ;

Considérant que cette vision de la francophonie est donc à mille lieues d'une vision de francophonie verticale qui aurait pour centre la France et Paris, qui ferait cadeau au monde de sa langue ;

Considérant que le projet du Tarmac est entré très vite en résonance avec le territoire du 20^{ème} sur les questions de diversité, de lieu d'interculturalité. En effet, l'équipe a développé de nombreux projets de création artistique partagée sur le long terme avec les habitant-e-s : travail avec les collègues et les écoles qui dépasse la simple action culturelle car il part toujours de la rencontre d'un-e artiste et d'une création partagée, travail avec les acteurs culturels du quotidien (bibliothèque, conservatoire, associations, maison des pratiques artistiques amateurs...), travail avec les habitant-e-s des immeubles sociaux où le théâtre se rend à leur domicile dans le seul quartier de Paris en ANRU ;

Considérant que Théâtre Ouvert est aujourd'hui installé cité Véron, dans le 18^{ème}, dans des locaux appartenant au Moulin Rouge, qu'ils doivent quitter suite à une reprise de bail par le propriétaire pour une autre destination ;

Considérant qu'il est donc nécessaire de reloger cet acteur culturel indispensable aux émergences de nouvelles écritures en France, mais pas au détriment de la disparition

d'un théâtre, pas en opposant deux projets artistiques aussi indispensables l'un que l'autre ;

Considérant l'appel signé par des artistes, intellectuel-le-s et politiques, publié dans Médiapart, et la pétition a recueilli en quelques jours des milliers de signatures, les nombreuses interpellations d'habitant-e-s du 20^{ème} arrondissement marquant leur attachement au projet du Tarmac, marquant leur désaccord avec une décision qui ignore le territoire dans lequel elle est sensée se déployer ;

Considérant l'inquiétude légitime des salarié-e-s du Tarmac quant à leur avenir ;

Considérant la situation de dialogue bloquée entre toutes les parties prenantes suite à la méthode choisie par le Ministère de la culture ;

Le conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- **La Ville de Paris et la Mairie du 20^{ème} arrondissement interpellent le Ministère de la Culture pour lui relayer les inquiétudes et oppositions des artistes et habitant-e-s et pour lui demander de suspendre la décision annoncée ;**
- **Le Ministère de la Culture communique sur les solutions de relogement envisagées pour Théâtre Ouvert et mobilise les collectivités locales de la Région Parisienne pour l'aider dans sa recherche si ces dernières ne sont pas satisfaisantes ;**
- **Un dialogue sain et serein reprenne entre le Ministère de la Culture et le Tarmac concernant l'établissement d'une nouvelle convention au 159 avenue Gambetta pour la période 2019-2021, permettant la poursuite du projet et prenant en compte les attentes du ministère.**